



## est-il possible d'obtenir un abattement de ses revenus?

Par **sophie88**, le **28/03/2011** à **15:33**

Bonjour à tous,

Je me permets de vous soumettre mon cas, étant convaincue que certains ont déjà réussi à obtenir des réponses via ce forum.

Je suis actuellement locataire d'un appartement avec mon mari et mon premier enfant, né en 2011. Nous avons droit à l'ALS depuis que nous avons aménagé ( en 2009) . Cette année, le calcul de l'ALS se fait sur les revenus de 2009 (N-2) où j'ai travaillé une partie de l'année en CDD( de septembre à décembre 2009 et de janvier à juin 2010 en tant qu'assistante d'éducation.) Étant enceinte mon contrat n'a pas été reconduit, actuellement je ne touche aucun revenu si ce n'est le salaire de mon conjoint. Je suis en parallèle inscrite en formation pour passer des concours depuis aout 2010 et celle-ci se termine en juin 2011. De ce fait mon inscription au Pôle emploi ( suite à la fin de mon emploi) est biaisée car je me retrouve catégorie 4 ( en formation) et ne peux pas donner d'attestation de chômage d'au moins 2 mois à la CAF ce qui nous permettrait d'obtenir l'abattement de mes revenus de 2009 et d'ainsi réviser le montant de l'ALS...

dans les faits je ne touche pas d'indemnisation du Pôle Emploi, j'y suis inscrite en catégorie 4 encore actuellement mais ne peux pas obtenir d'attestation de chômage d'au moins 2 mois car je suis une formation non rémunérée depuis août 2010. Je ne sais pas comment potentiellement obtenir l'abattement de mes revenus... Auriez vous des éléments de réponse à me fournir??? Merci mille fois par avance...